



Comité de Sélection et de Suivi n°7

ITI Grand Paris Sud

du 04 juin 2019

Compte rendu

Présents :

Les membres du comité :

Michel Bisson, Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

Olivier Chaplet, Maire de Cesson,

Josiane Eichstadt, Chargée de mission, représentante de Béatrice ABOVILLIER, Préfète de Seine-et-Marne,

Josselin Gobert, Directeur de cabinet de la commune de Savigny-Le-Temple, représentant de Mme Marie-Line Pichery, Maire de Savigny-Le-Temple,

Julien Terral, Chargé de mission référent Organismes Intermédiaires, représentant de l'Autorité de Gestion et du Conseil régional Ile-de-France.

Les porteurs de projet du projet à l'ordre du jour :

Sébastien Bonnelucq, Responsable de l'Antenne de Melun, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne,

Fabienne Dayes, Responsable de service Ingénierie de projets, financements et déploiement SIRH, Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart.

La cellule ITI :

Sylvie Hautefeuille, Directrice de la Contractualisation et des Financements Extérieurs, Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

Clémentine Dubois, Chargée d'affaires programmes européens et fonds structurels, Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

Excusés :

Stéphanie Von Euw, Vice-Présidente en charge des affaires européennes du Conseil régional d'Île-de-France,

Patrick Septiers, Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,

Marie-Line Pichery, Maire de Savigny-le-Temple,

Line Magne, Vice-Présidente en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Maire de Moissy-Cramayel,

Jean Hartz, Vice-Président en charge des ressources humaines, de la coopération décentralisée et des relations internationales de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Maire de Bondoufle,

Eric Bareille, Vice-Président en charge de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Président de la Maison de l'emploi et de la Formation de Sénart, Maire de Vert Saint Denis,

Patrick Pincet, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

Michel Bisson, Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, préside ce Comité de Sélection et de Suivi.

Présentation de l'ordre du jour par le Président

Monsieur le Président remercie l'ensemble des personnes pour leur présence à ce 7^{ème} Comité de Sélection et de Suivi de l'ITI Grand Paris Sud. Ce Comité de Sélection et de Suivi aura pour objet :

- la présentation au vote des membres du projet de « Dispositif d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi futurs dirigeants d'entreprises artisanales » porté par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne,
- l'état d'avancement des projets depuis le dernier Comité de Sélection et de Suivi, en particulier le projet de la Maison de l'emploi et de la Formation pour les années 2019 à 2021 et le projet porté par la ville de Savigny-le-Temple,
- l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'ITI : l'état de notre maquette financière, le suivi de notre cadre de performance et les conclusions du contrôle Interne.

Avant de débiter le comité, la *cellule ITI* a souhaité prendre la parole pour présenter le nouveau référent ITI de l'Autorité de Gestion auprès de Grand Paris Sud : Il s'agit de Julien Terral du Conseil régional d'Île-de-France. Il remplace Charles Affaticati après une redistribution interne des portefeuilles au sein du Conseil régional d'Île-de-France.

Michel Bisson, Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et Président du Comité en profite pour rappeler l'importance majeure de la relation entre Grand Paris Sud et le Conseil régional en matière de gestion des fonds européens et de l'ITI.

Sélection du projet

Projet « Dispositif d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi futurs dirigeants d'entreprises artisanales (phase 2) », Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne

Clémentine Dubois, Chargée d'affaires programmes européens et fonds structurels et représentante de la cellule ITI, invite Sébastien Bonneluq, Responsable de l'Antenne de Melun de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne, à présenter son projet aux membres du Comité de Sélection et de Suivi.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne a constaté le faible nombre de création d'entreprise sur les 8 communes de Seine-et-Marne de Grand Paris Sud et le besoin plus accru des demandeurs d'emploi et des jeunes dans l'accompagnement à la création. Partant de ce constat, elle met en place un accompagnement particulier individualisé et un stage intensif de 12 jours formant les personnes à la création ou à la reprise d'entreprise. Ce dispositif développera le tissu économique artisanal et aidera à la réinsertion des demandeurs d'emplois.

Forte de son expérience sur la première phase du projet de 2017 à 2019, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat continue son action en accroissant le nombre de stage au regard de la demande et du nombre de créateur/repreneur accueilli. La structure mettra en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2020 une session d'accompagnement par trimestre, soit 4 sessions par an au lieu de 2 durant la phase d'expérimentation.

Remarques et échanges :

Michel Bisson, Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, souhaite savoir si la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) considère la première phase comme ayant des conclusions positives.

Pour *Sébastien Bonneluq* le bilan est positif. La CMA a jusqu'à maintenant accompagné 40 personnes sur les 48 envisagés lors de la signature de la convention. La demande est présente. D'ailleurs, la structure a parfois dû refuser des participants faute de place au sein des sessions. Elle souhaite donc monter en puissance pour la seconde phase et organiser 2 sessions supplémentaires par an. Par contre, durant cette première phase expérimentale la structure a remarqué que le taux de création à 6 mois qu'ils pensaient atteindre était surestimé par rapport à la réalité. En effet, les participants prennent plus de 6 mois pour créer leur entreprise. Il y a eu actuellement 21 créations d'entreprise depuis le début du projet (phase1).

Olivier Chaplet, Maire de Cesson, demande à la CMA, si elle est en relation avec la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart (MDEF).

Sébastien Bonneluq répond qu'à un certain moment ils étaient effectivement en relation avec la MDEF, mais plus maintenant. *Fabienne Dayes, Responsable de service Ingénierie de projets, financements et déploiement SIRH, Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart* ajoute que la MDEF a mis fin, faute de financement, à son action « citélab » qui leur permettait de sensibiliser et de repérer les publics souhaitant créer leur activité pour ensuite les orienter vers les services et les partenaires les plus amènes de les aider. Depuis, elle n'a en effet plus de relation avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Sébastien Bonneluq précise enfin, que l'objectif du dispositif est bien d'accompagner à la création d'activité et non pas de détecter les personnes souhaitant créer leur entreprise. Pour détecter et communiquer sur l'existence du projet, il présente régulièrement le dispositif au sein des locaux de pôle emploi à Savigny-le-Temple.

Olivier Chaplet renchérit en affirmant que la nécessité d'obtenir d'année en année des cofinancements pour la mise en œuvre d'action rend difficile une vision à long terme.

Josiane Eichstadt, Représentante de la préfète de Seine-et-Marne demande si un bilan de l'opération sera réalisé dans les 3 ans. *Sébastien Bonneluq* répond qu'un bilan intermédiaire a déjà été réalisé pour le dépôt d'une demande d'acompte en avril 2019. Enfin, le bilan final de la première phase du projet sera déposé en septembre 2019 à la fin de la période de réalisation inscrite dans la convention.

Josiane Eichstadt souhaite connaître la proportion de femmes intégrant le dispositif.

Sébastien Bonneluq répond que le dispositif accueille 49% de femmes. Ce qui est mieux que les autres actions de la CMA qui s'élève à 28% de femmes en moyenne. Il émet l'idée que les femmes ont besoin d'un accompagnement plus long, ce que propose le dispositif. Cependant, le projet éprouve des difficultés à attirer les personnes provenant des quartiers « politique de la ville ».

Avant de terminer les échanges et de passer au vote des membres, *Julien Terral, Représentant de l'Autorité de Gestion* précise qu'il n'a aucune remarque particulière à faire sur ce projet. Celui-ci répond aux objectifs du Programme Opérationnel Régional et de la stratégie ITI. Néanmoins, il souhaite connaître les modalités de location de la salle et si celle-ci est louée à la journée. *Sébastien Bonneluq*, lui répond que la salle est exclusivement dédiée à l'accueil des sessions pendant la période de concurrence de la location.

Julien Terral conseille enfin au porteur de bien faire attention aux dépenses présentes sur le projet, et à celles participant au projet Entrepreneur#Leader qui est également cofinancé par du FSE, afin qu'elles ne se chevauchent pas. Enfin, il rappelle au porteur les règles à respect en matière d'aides d'Etat : attestation des participants à l'entrée dans le projet sur les aides perçues auparavant et la répartition de cette aide entre les participants une fois le projet achevé physiquement. A cela, *Sébastien Bonneluq* exprime sa difficulté à reconnaître les aides assimilées au régime de minimis, mais également la complexité d'évaluer le coût réel du projet par participant pour la répartition de l'aide.

Clémentine Dubois, Représentante de la cellule ITI, présente brièvement les éléments-clés du projet avant le vote des membres. Le projet sera mis en œuvre du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2022 pour un coût total éligible de 145 138,75€ TTC et une demande de cofinancement FSE à hauteur de 50,00% des dépenses, soit un montant de 72 569,38€.

Michel Bisson remercie la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne de sa présence et l'invite à quitter la salle pour ne pas prendre part au vote.

Julien Terral en tant que représentant de l'Autorité de Gestion indique ne pas prendre part au vote.

Le projet est approuvé et sélectionné à l'unanimité.

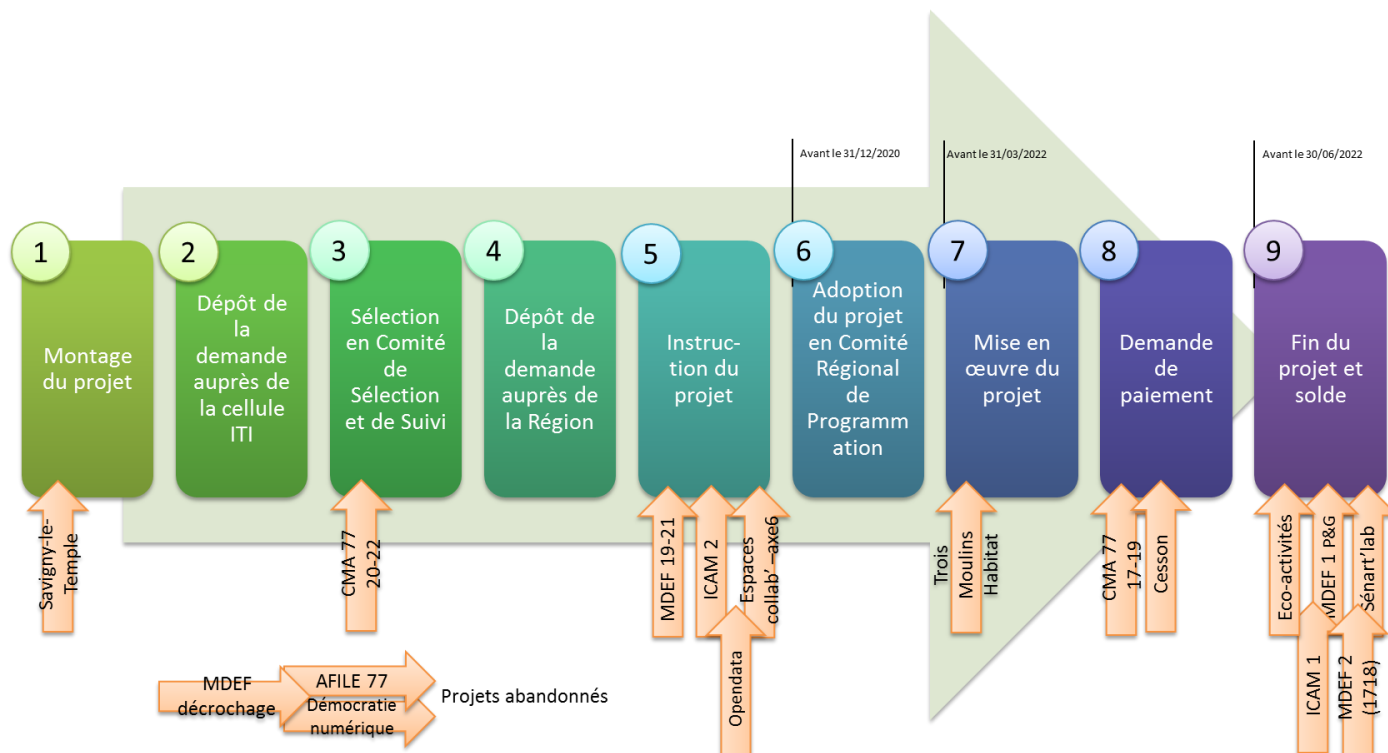
État d'avancement des projets

Clémentine Dubois présente aux membres du comité l'état d'avancement des projets de l'ITI : Au 04 juin 2019, l'ITI comprend 18 projets, dont 16 ont été sélectionnés, 1 a été proposé à la sélection ce jour et 1 projet a été abandonné sans être sélectionné.

Parmi les 16 projets sélectionnés : 9 ont été programmés, 2 ont été abandonnés et 4 sont en attente d'instruction et 1 doit être représenté aux membres du comité.

Clémentine Dubois poursuit avec l'état de la programmation de l'ITI depuis le dernier Comité de Sélection et de Suivi du 29 novembre 2018. (Voir le schéma ci-dessous)

Evolution de la mise en œuvre des projets de l'ITI Grand Paris Sud au 04 juin 2019 :



Aucun projet n'a été programmé en Comité Régional de Programmation (CRP) depuis le 25 juin 2018. Le montant total du cofinancement FEDER/FSE des 4 dossiers (cf étape 5 schéma ci-dessus) en attente s'élève à 1 937 399,83€. La cellule ITI informe les membres de l'avancement des phases d'instruction de ces 4 dossiers :

- Le projet porté par la Communauté d'agglomération sur l'ouverture de la donnée publique (open data) devrait être présenté au Comité Régional de Programmation du 25 juin 2019,
- Ce sera également le cas pour le projet de groupement de créateurs 2019-2021 de la Maison de l'Emploi et de la Formation.
- Le projet de l'ICAM serait lui reporté au Comité Régional de Programmation d'octobre 2019. Le porteur n'en a pas encore été informé.
- Enfin, la phase d'instruction du projet des « Espaces collaboratifs de travail et d'innovation » est, quant à elle, à l'arrêt. La gestionnaire attend du porteur l'acte d'engagement de la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) signé. De plus, l'Autorité de Gestion doit décider de la prise de risque en matière de commande publique concernant l'usage de la VEFA.

Julien Terral, Représentant de l'Autorité de Gestion, présente le contexte de cette décision pour le projet des « Espaces collaboratifs de travail et d'innovation ». En effet, l'Autorité de gestion réfléchit au risque qu'implique le cofinancement d'un projet en VEFA, notamment pour le respect des règles de mise en concurrence. Le risque même faible reste prégnant, notamment concernant la justification de la non-influence de l'autorité publique sur le promoteur, qui n'est possible qu'a posteriori.

Michel Bisson prend la parole. Il expose qu'il a pleinement conscience de la difficulté rencontrée par la Région concernant son positionnement vis-à-vis de ses obligations en matière de gestion des fonds européens. Tout cela est complexe, cependant, il est important de noter que le projet présenté est d'un intérêt majeur pour l'agglomération Grand Paris Sud et pour l'Île de France. C'est un projet structurant, dont le montant cofinancé dans le cadre du FEDER est important (1,3 millions d'euros). Cette somme représente près de 20% de la maquette financière de l'ITI conventionnée en 2016. *Michel Bisson* déplore fortement que cet aspect juridique soit évoqué si tardivement dans l'instruction du dossier. Enfin, il plaide auprès de l'Autorité de Gestion pour un travail collectif et collaboratif sur ce dossier afin qu'une solution positive soit trouvée.

Julien Terral entend les arguments avancés, toutefois il rappelle que l'AG a subi un audit de système en 2018 qui lui a valu la plus mauvaise note (4/4) de la part de la CICC. Depuis, la Région n'est pour l'instant pas remboursée des appels de fonds qu'elle réalise. Aujourd'hui, sa position est de ne prendre aucun risque. De ce fait, elle est plus stricte dans l'application des règles de gestion des fonds européens. Selon lui, la solution serait de trouver un autre projet. Il rappelle que ce n'est pas à lui de prendre cette décision, mais à sa hiérarchie. La décision finale sera transmise à la cellule ITI ainsi qu'au porteur dans les plus brefs délais.

Michel Bisson indique qu'une réponse négative du cofinancement FEDER serait suivie d'une demande de rendez-vous auprès de l'Autorité de gestion.

La cellule ITI propose de faire un point particulier sur 2 projets portés au sein de l'ITI Grand Paris Sud :

- Groupement de Créateurs 2019-2021, Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart
- Regroupement des crèches en centre-ville, Commune de Savigny-le-Temple.

Projet « Groupement de Créateurs », Maison de l'emploi et de la Formation de Sénart

Le projet a été sélectionné lors du Comité de Sélection et de Suivi (CSS) du 29 novembre sur la base suivante :

- Durée du projet : 2 ans du 01/01/2019 au 31/12/2020
- Coût total éligible : 247 997,13€ TTC
- Montant du cofinancement FSE : 123 998,57€

En mars 2019, l'Autorité de Gestion a ouvert la possibilité aux projets cofinancés par le FSE de présenter des projets d'une durée de 3 ans.

L'enveloppe ITI étant encore conséquente et disponible pour le cofinancement d'action d'aide à la création d'activité et la MDEF prévoyant un nouveau projet pour l'année 2021 pour le groupement de créateur, la cellule ITI a proposé au porteur de présenter un projet sur 3 ans au lieu des 2 ans initiaux.

Le projet est actuellement instruit sur la base suivante :

- Durée : 3 ans du 01/01/2019 au 31/12/2021
- Coût total éligible : 344 671,39€ TCC
- Montant du cofinancement FSE : 172 335,70€

Ces changements n'ont pas apporté de commentaires de la part des membres du Comité de Sélection et de Suivi. Ils ont été adoptés à l'unanimité.

Projet « Regroupement des crèches en centre-ville », Commune de Savigny-Le-Temple

Le projet de la ville de Savigny-le-Temple a été sélectionné lors du 1^{er} Comité de Sélection et de Suivi le 20 septembre 2016. La période de réalisation prévisionnelle courait alors du 01/01/2016 au 31/12/2018 pour un coût total éligible s'élevant à 2 700 071,00€ HT et un cofinancement FEDER de 33,33%, soit un montant de 900 000,00€. Ces éléments ont depuis évolué. En effet, suite à une première consultation infructueuse, le projet a pris du retard dans sa programmation.

Une rencontre d'accompagnement dans le montage du projet FEDER a eu lieu entre la ville de Savigny-Le-Temple et la cellule ITI le 28 mai 2019. Ce rendez-vous avait pour objet de faire un état des lieux de l'avancement du projet et d'accompagner le porteur dans le respect des règles administratives et financières pour le montage de son projet.

A l'issue de la réunion, le calendrier de mise en œuvre du projet reste le suivant :

- Une délibération a été présentée le 7 février 2019 pour la promesse de vente.
- La demande de permis de construire devrait être déposée en juin 2019.
- La validation de l'APD de la crèche au cours de l'été 2019.
- Les permis de construire de l'équipement et la demande préalable de la crèche devraient être obtenus mi- novembre 2019.
- La signature des promesses de vente du terrain et de l'acquisition du volume de la crèche en février 2020.
- Le chantier démarrera en mars 2020.
- Le volume de la crèche devrait être livré en mars 2021.
- Le promoteur devrait livrer la résidence et les espaces communs en septembre 2021.
- La crèche sera livrée en mars 2022 (un an de travaux à compter de la livraison du volume).

La période de réalisation du projet s'étendra du 01/04/2018 au 31/03/2022. En effet, la livraison du bâtiment est prévue pour le mois de mars 2022. Le coût total du projet s'élève actuellement à environ 2 913 000€ HT, dont 770 000€ HT pour l'acquisition du volume de la crèche à l'opérateur Uniti. Enfin, la ville vise pour le volume de la crèche un label HQE et BEPOS effinergie 2013 (Bâtiment à énergie positive).

Sylvie Hautefeuille, Directrice de la Contractualisation et des Financements Extérieurs profite de cette présentation pour interpeller la préfecture de Seine-et-Marne sur les délais serrés à respecter pour le porteur et la nécessité pour lui d'obtenir les permis de construire le plus rapidement possible.

Julien Terral rappelle que la date physique d'arrêt de l'opération est le 31/03/2022, tandis que la date limite de paiement des factures par le porteur est le 30/06/2022.

Dans l'ensemble, la mise en œuvre des projets ITI est plutôt satisfaisante : 3 demandes de paiement ont notamment été formulées depuis le début de l'année 2019 :

- une demande d'acompte pour la première phase du « Dispositif d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi futurs dirigeants d'entreprises artisanales » de la Chambre des métiers et de l'Artisanat,
- une demande de solde suite à la fin de la période de réalisation du projet « Sénart'lab' » porté par l'ICAM Paris-Sénart,
- une demande d'acompte pour le projet de « Réhabilitation écologique du parc urbain » de la ville de Cesson.

Enfin, à ce jour 7 demandes de paiement sont en attente de traitement au titre de l'ITI Grand Paris Sud, ce qui représente un total FEDER/FSE de 628 920,97€.

Julien Terral précise que les demandes de paiement sont souvent revues à la baisse par rapport à ce qui a été conventionné. Comme ce fut le cas pour l'ICAM sur le projet Formajump 2016-2017 (Ecole de production), puisque les dépenses d'amortissement ne peuvent être éligibles. En effet, elles étaient déjà cofinancées par des fonds publics. Cependant, il relève que celles-ci ont été tout de même présentées pour le projet de la phase 2 et donc ont fait l'objet d'un retrait lors de l'instruction.

La cellule ITI lui répond qu'il ne s'agit pas d'une présentation intempestive de la part du porteur, mais bien d'un retard de traitement de l'Autorité de Gestion, puisque le projet (phase 2) a été déposé sur e-synergie en juillet 2018 et comprenait les dépenses d'amortissement. Cependant, l'instruction n'a débuté qu'en mars 2019 après le contrôle des dépenses du solde de la première phase. De ce fait, les dépenses d'amortissement étaient toujours présentes.

Michel Bisson intervient en indiquant que le niveau de contrôle est très éloigné de la réalité de terrain des projets. Julien Terral lui annonce qu'il existe 11 niveaux de contrôle de l'usage des fonds européens pour cette période de programmation 2014-2020.

Enfin, de nombreux rapports de suivi ont été réalisés. Ils n'ont pas fait état de difficultés chez les porteurs.

La cellule ITI a l'obligation de réaliser des rapports de suivi pour chaque projet programmé une fois par semestre et de les présenter aux membres du comité de sélection et de suivi afin de faire état de la mise en œuvre des projets.

État d'avancement de l'ITI

Clémentine Dubois, présente aux membres du comité l'avancement de la mise en œuvre de l'ITI. En date du 04 juin 2019, (voir tableau ci-dessous) :

- l'ITI a sélectionné 80,79% de son enveloppe (57,96% de son enveloppe FSE et 95,55% de son enveloppe FEDER).
- L'ITI a programmé 31,21% de son enveloppe (36,43% de son enveloppe FSE et 27,84% de son enveloppe FEDER).
- Le taux de certification de l'enveloppe ITI s'élève à 3,46% de son enveloppe. (cependant, 7 dossiers de demandes de paiement sont en attente pour un montant de 628 920,97€ de FSE/FEDER)

Fonds	Axes	OS	UE Maquette (D)	Sélection			Programmation			Certification		Consommation
				UE sélectionné (F)	Taux de sélection	UE restant à sélectionner (D-F) = H	UE programmé (J)	Taux de programmation	UE restant à programmer (D-J) = L	UE versé (N)	Taux de paiement	Taux de consommation maquette
FEDER	1	1	900 000,00	900 000,00	100,00%	0,00	0,00	0,00%	900 000,00	0,00	#DIV/0!	0,00%
	2	3	170 000,00	170 000,00	100,00%	0,00	170 000,00	100,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	6	9	1 300 000,00	1 300 000,00	100,00%	0,00	0,00	0,00%	1 300 000,00	0,00	#DIV/0!	0,00%
	7	11	192 000,00	192 000,00	100,00%	0,00	90 000,00	46,88%	102 000,00	0,00	0,00%	0,00%
	8	13	632 400,00	632 400,00	100,00%	0,00	632 400,00	100,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00%
	11		205 425,00	54 115,01	26,34%	151 309,99	54 115,01	26,34%	151 309,99	0,00	0,00%	0,00%
TOTAL FEDER		3 399 825,00	3 248 515,01	95,55%	151 309,99	946 515,01	27,84%	2 453 309,99	0,00	0,00%	0,00%	
FSE	3	4	1 551 500,00	785 114,04	50,60%	766 385,96	661 115,47	42,61%	890 384,53	0,00	0,00%	0,00%
	5	7	492 621,00	447 908,57	90,92%	44 712,43	98 982,16	20,09%	393 638,84	60 494,04	61,12%	12,28%
	12		152 730,00	40 227,75	26,34%	112 502,25	40 227,75	26,34%	112 502,25	0,00	0,00%	0,00%
	TOTAL FSE		2 196 851,00	1 273 250,36	57,96%	923 600,64	800 325,38	36,43%	1 396 525,62	60 494,04	7,56%	2,75%
Total Projets		5 238 521,00	4 427 422,61	84,52%	811 098,39	1 652 497,63	31,55%	3 586 023,37	60 494,04	3,66%	1,15%	
Total AT		358 155,00	94 342,76	26,34%	263 812,24	94 342,76	26,34%	263 812,24	0,00	0,00%	0,00%	
TOTAL GENERAL		5 596 676,00	4 521 765,37	80,79%	1 074 910,63	1 746 840,39	31,21%	3 849 835,61	60 494,04	3,46%	1,08%	

Suite à l'adoption du projet de la Chambre des métiers et de l'Artisanat durant ce Comité, le taux de sélection de notre maquette s'élève maintenant à 82,96%, dont la sélection de 95,55% de notre enveloppe FEDER et 63,47% de notre maquette FSE.

La cellule ITI revient sur le suivi du cadre de performance : (voir tableau ci-dessous)

- Les valeurs des axes 1 et 8 ne répondent pas encore aux prévisions car les travaux ne sont pas encore terminés. Ils le seront à l'échéance 2023.
- Les valeurs-cibles de l'axe 3 ne seront pas atteintes. Cela avait déjà été annoncé en 2018.
- De même, pour l'axe 6, puisque la valeur ne correspond pas au projet de la candidature ITI. La cellule ITI a déjà demandé à l'Autorité de Gestion de la modifier.
- Les valeurs cibles des axes 2 et 7 sont quant à elles dépassées.

Axe	ID	Etape clé de mise en œuvre, indicateur financier, de réalisation ou de résultat	Convention			Prévisionnel				Réalisé			
			Valeur cible finale (2023)			Valeur cible finale (2023)			Taux de complétion 2023	Valeur cible finale (2023)			Taux de complétion 2023
			Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total	
Axe 1	RES01	Nombre de réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurants			1			0	0,00%			0	0,00%
Axe 2	RES03	Nombre d'obstacles et points de fragilité traités			3			3	100,00%			5	166,67%
Axe 3	RES04	Nombre de porteurs de projet entrepreneurial accompagnés	2222	1818	4040	492	463	955	23,64%	316	322	638	15,79%
Axe 6	FEDERCO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			50			0	0,00%			0	0,00%
Axe 7	RES07	Nombre de services et d'applications créés			2			33	1650,00%			20	1000,00%
Axe 8	RES07	Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique			68			68	100,00%			0	0,00%

Retour sur le contrôle interne

La cellule ITI de Grand Paris Sud a été contrôlée par la cellule de contrôle interne de l'Autorité de Gestion du 9 novembre au 17 décembre 2018. Le contrôle interne vise à obtenir l'assurance du fonctionnement efficace et efficient du système de gestion et de contrôle de l'ITI, afin de prévenir les erreurs et les irrégularités (dont la fraude) et à défaut, de la capacité du système à les détecter et les corriger. Il s'agit d'une piste d'amélioration pour l'Autorité de Gestion et les organismes intermédiaires. Les résultats du contrôle ne sont suivis d'aucune sanction, mais de recommandations.

Les conclusions du contrôle sont satisfaisantes, mais des irrégularités persistent. Dans le cadre de notre convention de délégation de tâches et du respect de règlement intérieur du comité de sélection et de Suivi, la cellule ITI a l'obligation de présenter aux membres les résultats et les pistes d'améliorations engagées. Il s'agit de :

- ✓ Le dimensionnement des moyens humains inscrit dans notre Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle (DSGC) ne correspond pas à la réalité. La cellule ITI doit comprendre au minimum 2 ETP au risque d'être en irrégularité. Or, la cellule ITI comprend à ce jour 1,2 ETP. La cellule ITI doit rectifier cette incohérence. Elle décide de demander à l'Autorité de Gestion (AG) de modifier le DSGC. Cette demande a été réalisée le 18/02/2019 par mail.
- ✓ Il existe des incohérences de délais entre ceux présents au sein de la convention, du règlement intérieur du CSS, du DSGC et du volet 3 du guide des procédures de l'AG. L'Autorité de Gestion doit rectifier cette incohérence. La

demande a été formulée par la cellule ITI le 18/02/2019.

- ✓ Le contrôle et l'analyse des critères de présélection doivent être formalisés pour tout projet candidat à un cofinancement européen reçu par l'ITI afin d'attester que ces vérifications ont été effectuées. La cellule ITI rédigeait un seul document « l'avis en opportunité », considérant que celui-ci présentait les critères de présélection. Il doit cependant s'agir de 2 documents différents. La cellule ITI a modifié le rapport d'opportunité pour intégrer et valoriser ces critères de pré-sélection. Le nouveau rapport sera utilisé pour tous les nouveaux projets à compter du Comité de Sélection et de Suivi (CSS) du 4 juin 2019. La cellule ITI considère l'ancien rapport d'opportunité comme le document analysant les critères de pré-sélection pour les projets des CSS précédents.
- ✓ Les rapports de suivi n'ont pas été réalisés en temps et en heure. La cellule ITI doit réaliser l'ensemble des rapports de suivi pour les projets programmés et les présenter 1 fois par semestre au CSS. La cellule ITI rattrape actuellement son retard sur la réalisation des rapports de suivi des projets programmés. Elle acte la réalisation de rapport de suivi sans visite sur place pour les projets programmés et terminés. Elle a modifié l'outil de suivi de la réalisation des rapports de suivi. Chaque projet programmé fera l'objet d'un rapport de suivi chaque semestre à partir du 1^{er} janvier 2019.
- ✓ La grille d'évaluation des risques est un outil commun entre l'ITI et l'AG. La cellule ITI la complète en première puis celle-ci est finalisée par l'AG. Les grilles d'évaluation des risques du projet ne sont pas datées une fois complétées par la cellule ITI. La cellule ITI a modifié la grille d'évaluation afin d'indiquer la date de complétion de sa partie avant transmission à l'AG. La date sera automatiquement apposée sur chaque grille, à compter du prochain CSS après le contrôle interne, soit celui du 04 juin 2019. La cellule ITI doit réaliser un document retraçant les dates de complétions de chaque grille d'évaluation des projets précédant le contrôle interne.
- ✓ Les avis en opportunité présentent une absence de datation et de signature. Ceux-ci ne peuvent donc pas être considérés comme finalisés. La cellule ITI considère la date d'envoi aux membres du CSS des fonds de dossier comme date de finalisation de l'avis en opportunité. Chaque avis sera daté puis signé par la personne dépositaire du pouvoir, à compter du prochain CSS après le contrôle interne, soit celui du 04 juin 2019. La cellule ITI a modifié le modèle d'avis en opportunité pour y ajouter un espace de datation et de signature. La cellule ITI doit réaliser un document retraçant les dates de finalisation des avis en opportunité précédant le contrôle interne.
- ✓ Les différents documents de gestion de l'ITI Grand Paris Sud ne sont pas cohérents sur les obligations qu'il incombe à la cellule ITI en matière de participation et de contribution au rapport annuel de mise en œuvre de l'Autorité de Gestion. De ce fait, le contrôle interne n'a pas pu vérifier le respect de ce point. La cellule ITI a demandé des clarifications à l'AG quant aux obligations qui lui incombent, le 18/02/2019.

Ces éléments n'ont pas amené de commentaires de la part des membres du Comité de Sélection et de Suivi.

Divers

La cellule ITI propose pour le prochain Comité de Sélection et de Suivi de dématérialiser l'envoi des documents. L'ensemble des membres approuve cette proposition.

Conclusion

Michel Bisson remercie l'ensemble des personnes présentes : les membres du comité, les porteurs de projets, et la cellule ITI pour l'organisation de celui-ci.

La séance est levée.

Le présent compte-rendu est considéré comme accepté par l'ensemble des membres du comité de Sélection et de suivi dans les 5 jours à compter de sa transmission par mail.